

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Vallée-Jonction tenue au lieu des séances lundi le 4 juillet 2022 à 19h30, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers:

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - Louis Giguère

Est/sont absents:

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #2 - Dave Vachon

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Julie Cliche, directrice générale, et Nadia Bisson, adjointe administrative, assistent à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2022-07-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et résolu par l'ensemble des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 juin 2022

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - ADOPTION DES COMPTES

6.1 - Compte à payer

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Nouvelle identité visuelle, slogan et image de marque de la Municipalité de Vallée-Jonction

7.2 - Revente de terrain 259 rue Hébert

7.3 - Revente de terrain 318 rue Principale

7.4 - Revente de terrain 457 avenue des Saules

7.5 - Revente du terrain 513 avenue des Ormes

8 - TRANSPORT/VOIRIE

8.1 - Laboratoire ponceau Chemin de l'Écore Nord

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Vidange étangs et disposition des boues

9.2 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

10 - LOISIRS & CULTURE

10.1 - Embauche entretien ménager- camp de jour

10.2 - Ajustement de salaire Camil Bisson

10.3 - Radiation des comptes bancaires du comité des loisirs de Vallée-Jonction et du comité culturel de Vallée-Jonction inc.

11 - LÉGISLATION

11.1 - Règlement 2022-344 «Modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage» dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables;

11.2 - Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement # 2022-345 « Règlement concernant la prévention incendie »

12 - VARIA

12.1 - Motion de félicitations Lave-o-thon

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-07-02

3.1 - Séance ordinaire du 6 juin 2022

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté tel que rédigé.

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers présents résument les activités qui ont eu lieu durant le dernier mois pour les différents comités sur lesquels ils siègent.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du publics portent sur les assurances des sous-contractants, le futur trottoir Chemin de l'Écore Nord, les terrains laissés vacants suite aux inondations de 2019 et mis en vente, l'entretien des terrains non construits dans le secteur Côteau des Sables, les trottoirs dans le secteur ouest, l'accumulation de sables dans la rue des Cyprès, la position de la piste cyclable entre Vallée-Jonction et Ste-Marie, le parc dans le secteur Côteau des Sables, Olymel, la Villa du Cap, la traverses de piétons sur la route 112 ouest, le pont ferroviaires, la beauté de la rue Principale et la restauration de la passerelle piétonnière.

6 - ADOPTION DES COMPTES

2022-07-03

6.1 - Compte à payer

Pour faire suite à la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9011 à 9014 inclus ainsi que les prélèvements, il est proposé par monsieur Louis Giguère et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'en effectuer les paiements pour un montant de 259,450.03\$.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-07-04

7.1 - Nouvelle identité visuelle, slogan et image de marque de la Municipalité de Vallée-Jonction

ATTENDU QUE les dernières années ont fortement affecté physiquement, par plusieurs inondations majeures et démolitions, le paysage de la Municipalité de Vallée-Jonction;

ATTENDU QUE les démolitions ont affecté moralement et socialement les valléens et valléennes;

ATTENDU QUE les citoyens ont besoin de recréer un sentiment d'appartenance et de fierté envers leur municipalité et son nouveau paysage;

ATTENDU QU'une nouvelle identité visuelle pourrait rassembler les citoyens et donner un nouveau souffle, un nouveau but à la Municipalité de Vallée-Jonction;

ATTENDU QU'Imago communication est une entreprise régionale, aux faits des événements des dernières années, qui se spécialise dans la création d'image de marque riche de sens;

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présent de faire affaires avec Imago communication pour la création d'une nouvelle identité visuelle, d'un nouveau slogan et d'une nouvelle image de marque pour la Municipalité de Vallée-Jonction pour un bloc de 60 heures de travail au prix total de 6 600 \$ plus taxes.

2022-07-05

7.2 - Revente de terrain 259 rue Hébert

CONSIDÉRANT QUE l'édifice voisin du commerce Bisson CPA a été démoli suite aux dommages causés par l'inondation centenaire de avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Bisson est l'occupant de la propriété voisine et a manifesté l'intérêt d'acquérir ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) et, de ce fait, ne permet qu'une utilisation de cour, entrée, stationnement et interdit toute construction neuve ou agrandissement de bâtiment existant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité de réhabilitation après étude de ce dossier;

Il est proposé par Monsieur Denis Vachon et résolu, par l'ensemble des conseillers présents, que le terrain du 259 rue Hébert (no de lot 3 715 786), d'une superficie de 487.1 mètres carrés, vacant suite à la démolition de l'immeuble qui l'occupait, soit cédé à Gestion Daniel Bisson inc. pour la somme de 6\$/mètre carré soit 2 922.60 \$; les frais notariés devant être payés par l'acheteur. La vente est faite sans garantie légale. Il est également résolu que la mairesse et la directrice soient et sont, par la présente, autorisées à signer le contrat notarié et/ou tout document relatif à ce dossier.

2022-07-06

7.3 - Revente de terrain 318 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE l'édifice voisin des propriétés de Mme Francyne Nolet et de M. Roger Lessard a été démoli suite aux dommages causés par l'inondation centenaire de avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE Mme Francyne Nolet et M. Roger Lessard sont les occupants des propriétés voisines et ont manifesté l'intérêt d'acquérir ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) et, de ce fait, ne permet qu'une utilisation de cour, entrée, stationnements et interdit toute construction neuve ou agrandissement de bâtiment existant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité de réhabilitation après étude de ce dossier;

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu, à la majorité des conseillers présents et par la mairesse qui exerce son droit de vote, que le terrain du 318 rue Principale (no de lot 3 715 874), d'une superficie de 769 mètres carrés, vacant suite à la démolition de l'immeuble qui l'occupait, soit cédé à Mme Francyne Nolet et M. Roger Lessard pour la somme de 1\$; les frais notariés et d'arpentage devant être payés par les acheteurs. La vente est faite sans garantie légale. Il est également résolu que la mairesse et la directrice soient et sont, par la présente, autorisées à signer le contrat notarié et/ou tout document relatif à ce dossier.

Messieurs Devis Vachon et Louis Giguère votent contre cette résolution.

2022-07-07

7.4 - Revente de terrain 457 avenue des Saules

CONSIDÉRANT QUE l'édifice voisin des propriétés de MM. Michel Doyon et Lucien Patry a été démoli suite aux dommages causés par l'inondation centenaire de avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE MM. Michel Doyon et Lucien Patry sont les occupants des propriétés voisines et ont manifesté l'intérêt d'acquérir ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans la zone D'intervention spéciale (ZIS) et, de ce fait, ne permet qu'une utilisation de cour, entrée, stationnements et interdit toute construction neuve ou agrandissement de bâtiment existant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité de réhabilitation après étude de ce dossier;

Il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et résolu, à la majorité des membres du conseil présent et par la mairesse qui exerce son droit de vote, que le terrain du 457 avenue des Saules (no de lot 3 715 462), d'une superficie de 794.5 mètres carrés, vacant suite à la démolition de l'immeuble qui l'occupait, soit cédé à MM. Michel Doyon et Lucien Patry pour la somme de 1\$; les frais notariés et d'arpentage devant être payés par les acheteurs. La vente est faite sans garantie légale. Il est également résolu que la mairesse et la directrice soient et sont, par la présente, autorisées à signer le contrat notarié et/ou tout document relatif à ce dossier.

Messieurs Denis Vachon et Louis Giguère votent contre cette résolution.

2022-07-08

7.5 - Revente du terrain 513 avenue des Ormes

CONSIDÉRANT QUE l'édifice voisin du commerce Transporteur P.J. Inc. a été démoli suite aux dommages causés par l'inondation centenaire de avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE Transporteur P.J. Inc. est l'occupant de la propriété voisine et a manifesté l'intérêt d'acquérir ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) et, de ce fait, ne permet qu'une utilisation de cour, entrée, stationnements et interdit toute construction neuve ou agrandissement de bâtiment existant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité de réhabilitation après étude de ce dossier;

Il est proposé par monsieur Denis Vachon et résolu, par l'ensemble des conseillers présents, que le terrain du 513 avenue des Ormes (no de lot 3 715 400), d'une superficie de 1145.3 mètres carrés, vacant suite à la démolition de l'immeuble qui l'occupait, soit cédé à Transporteur P.J. Inc.. pour la somme de 6\$/mètre carré soit 6 871.80 \$; les frais notariés notariés devant être payés par l'acheteur. La vente est faite sans garantie légale. Il est également résolu que la mairesse et la directrice soient et sont, par la présente, autorisées à signer le contrat notarié et/ou tout document relatif à ce dossier.

8 - TRANSPORT/VOIRIE

2022-07-09

8.1 - Laboratoire ponceau Chemin de l'Écore Nord

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé auprès de trois laboratoires pour les travaux d'analyse dans le projet du ponceau du Chemin de l'Écore nord par la firme d'ingénierie Equip;

ATTENDU QUE la firme Englobe a soumis le prix le plus bas soit 7 949.14\$

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et résolu par l'ensemble des conseillers présents de mandater la firme Englobe pour les travaux d'analyse sur le chantier du ponceau du Chemin de l'Écore nord au coût de 7 949.14\$ sans les taxes, pris à même le PVAL et le fonds local.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

2022-07-10

9.1 - Vidange étangs et disposition des boues

ATTENDU QUE la gestion des eaux usées de Vallée-Jonction (incluant celles d'Olymel) est effectuée par Ville Saint-Joseph par l'entremise de son usine de filtration ;

ATTENDU QUE des travaux de pompage et de déshydratation ainsi que le transport et la disposition des boues de l'étang numéro 1 et de la partie en aval de l'étang numéro 4 étaient nécessaires pour répondre aux normes de rejet du ministère et pour l'obtention d'un CA dans les prochaines années;

ATTENDU qu'un montant de 125 000\$ pris à même la réserve commune a été déduite du montant total de la facture;

Il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et résolu, par la majorité des conseillers présents et par la mairesse qui exerce son droit de vote, de payer à Ville Saint-Joseph la somme de 306 031.86\$ et de refacturer la part de Olymel de 62.36% pour un déboursé net de 115 185.45\$ pris à même le fonds accumulé. Monsieur Louis Giguère vote contre cette résolution.

2022-07-11

9.2 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et résolu par l'ensemble des conseillers présents que la Municipalité de Vallée-Jonction autorise ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE madame Julie Cliche soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP

10 - LOISIRS & CULTURE

2022-07-12

10.1 - Embauche entretien ménager- camp de jour

ATTENDU QUE le camp de jour sera effectif de juin à août 2022;

ATTENDU QUE les lieux doivent être nettoyés et désinfectés chaque jour;

Il est proposé par monsieur Denis Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'embaucher Mme Kathy Roy au taux horaire de 16\$/heure pour 25 heures/semaines pour effectuer l'entretien ménager du camp de jour.

2022-07-13

10.2 - Ajustement de salaire Camil Bisson

ATTENDU QUE le poste de journalier à l'entretien qu'occupe monsieur Camil Bisson n'est pas un poste syndiqué;

ATTENDU QUE le poste de journalier faisant partie de l'unité syndicale présente un taux horaire plus élevé que celui de M. Bisson;

Il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et résolu, à la majorité des conseillers présents et par la mairesse qui exerce son droit de vote, d'ajuster à la hausse le taux horaire de Camil Bisson de 2.28\$/heure à partir du 17 juin 2022.

Monsieur Louis Giguère vote contre cette proposition.

2022-07-14

10.3 - Radiation des comptes bancaires du comité des loisirs de Vallée-Jonction et du comité culturel de Vallée-Jonction inc.

ATTENDU QU'il était pratique courante, dans les années 80 et 90, de créer au Registraire des entreprises (REQ) des comités sous forme de petites entreprises;

ATTENDU QUE le comité des loisirs de Vallée-Jonction et le comité culturel de Vallée-Jonction inc. ont été créés comme de petites entreprises.

ATTENDU QUE le comité des loisirs de Vallée-Jonction et le comité culturel de Vallée-Jonction inc. sont maintenant administrés au sein de l'organisation municipale et que les revenus et dépenses générés par ces comités sont transigés via les comptes de grands-livres de la Municipalité de Vallée-Jonction

ATTENDU QUE la gestion du comité des loisirs de Vallée-Jonction et du comité culturel de Vallée-Jonction inc., parce que créés comme de petites entreprises au REQ, engendre une procédure administrative lourde

ATTENDU QUE les comptes bancaires initialement ouverts pour le comité des loisirs de Vallée-Jonction et le comité culturel de Vallée-Jonction inc. ne sont plus utilisés et sont ou deviendront inactifs

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et résolution par l'ensemble des conseillers présents de procéder à la fermeture des entreprises au Registraire des entreprises (REQ) et des comptes bancaires du comité des loisirs de Vallée-Jonction et du comité culturel de Vallée-Jonction inc.

11 - LÉGISLATION

2022-07-15

11.1 - Règlement 2022-344 « Modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage » dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables;

ATTENDU QU' un avis de motion et un premier projet ont été donnés lors de la séance du 6 juin 2022 du règlement 2022-344 «Modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage» dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables;

ATTENDU QUE la zone RA-27 a été ajoutée au premier projet de règlement car la municipalité voulait modifier la norme pour toutes les zones du Coteau-des-Sables.

Il est proposé par monsieur Denis Vachon et adopté par l'ensemble des conseillers présents que le second projet du règlement 2022-344 «Modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage» dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables soit adopté.

2022-07-16

11.2 - Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement # 2022-345 « Règlement concernant la prévention incendie »

Avis de motion est donné par monsieur Yannick Rodrigue qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement 2022-345 « Règlement concernant la prévention incendie » ;

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et une dispense de lecture est également déposée.

Il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et adopté par l'ensemble des conseillers présents que le premier projet du règlement 2022-345 « Règlement concernant la prévention incendie » ;

12 - VARIA

2022-07-17

12.1 - Motion de félicitations Lave-o-thon

Le conseil tient à déposer une motion de félicitations au Service incendie de Vallée-Jonction qui, lors de la tenue de son lave-auto annuel, a amassé la somme de 11 200\$, somme record, et ce, grâce à la participation de tous ses membres.

2022-07-18

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h45, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance.

Patricia Drouin, mairesse

Julie Cliche, dir. gén./greffière-trés.

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse